

Compilation de données par espèce sur la capture et la pêche de requins au Mexique, surtout les espèces visées par la CITES

Résumé



Cette compilation résume aussi les obligations relatives au système d'information sur la pêche au requin qu'a instauré l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et qu'ont adopté les organes régionaux de gestion des pêches dont le Mexique fait partie. Elle expose également les exigences particulières du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-Requins) de la FAO qui prévoit l'adoption de plans d'action nationaux consacrés aux requins.

En outre, pour faciliter la compréhension du cadre juridique de la réglementation en matière de gestion et de conservation des requins sous un régime de pêche ou de protection au Mexique, la compilation présente une analyse des instruments juridiques et des outils de gestion pertinents du gouvernement fédéral mexicain. Elle offre aussi une synthèse des informations relative aux prises de requins par région au Mexique, tout en précisant, à titre de mesure indirecte des efforts déployés à l'égard de la pêche au requin, le nombre de permis de pêche accordés et celui des embarcations visées par chaque permis de pêche artisanale, ou bien le nombre d'embarcations de moindre importance. Elle fait également état des informations découlant des bases de données sur les exportations de produits tirés des espèces de requins visées par la CITES, informations ayant permis d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités du Mexique en matière de gestion de ces espèces. En conclusion, la compilation présente une

analyse des connaissances sur l'état de conservation dans lequel se trouvent les populations de requins du Mexique visées par la CITES.

En outre, cette publication formule une stratégie de renforcement des capacités du Mexique en matière de gestion des espèces de requins visées par la CITES, stratégie qui se fonde sur une analyse des lacunes.

Cette stratégie de renforcement des capacités de gestion a tenu compte des quatre niveaux d'intervenants dans l'exploitation des espèces de requins visées par la CITES: les producteurs (détenteurs de permis); les autorités responsables des pêches au Mexique [la *Comisión Nacional de Acuacultura y Pesca* (Conapesca, Commission nationale sur l'aquaculture et la pêche) et l'*Instituto Nacional de la Pesca y Acuicultura* (Inapesca, Institut national pour la pêche et l'aquaculture)]; les entités exportatrices de produits (négociants et détenteurs de permis), de même que les autorités compétentes dans les ports [le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement)], l'*Administración Portuaria Integral* (API, Administration portuaire intégrée), le *Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria* (Senasica, Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires), le *Procuraduría General de la República* (PGR, Bureau du procureur général de la République) et des autorités responsables de l'application de la CITES sur le plan national [la *Dirección General de Vida Silvestre* (DGVS, Direction générale des espèces sauvages) du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) et le Profepa]. La stratégie s'articule autour de six axes principaux assortis de mesures particulières et sa mise en œuvre coûtera approximativement 1 185 000 dollars américains.

Plus d'information:
<http://www3.cec.org/cites/fr/requins/>

